

En application de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, régissant les conditions d'accès à la formation et le programme des études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier.

SELECTION 2019 POUR L'ENTREE EN FORMATION D'INFIRMIER(E)

NOTICE D'INFORMATION

POUR LES CANDIDATS AIDES-SOIGNANTS ET

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CONTINUE



**CENTRE HOSPITALIER
DU SUD SEINE ET MARNE**
FONTAINEBLEAU • MONTEREAU-FAULT- YONNE • NEMOURS

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE**

**55 boulevard du Maréchal Joffre
77300 FONTAINEBLEAU**

Mise à jour : janvier 2019

Sélection d'entrée

Le calendrier

INSCRIPTIONS	
Retrait du dossier d'inscription	UNIQUEMENT sur le site Internet : www.ch-sud-seine-et-marne.fr Rubrique instituts de formation/IFSI
Modalités d'envoi du dossier d'inscription	envoi postal cachet de La Poste faisant foi ou à déposer à l'IFSI à l'adresse : IFSI du Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne 55 bd Maréchal Joffre 77300 FONTAINEBLEAU
Début des inscriptions	lundi 14 janvier 2019
Clôture des inscriptions	mercredi 20 février 2019
Frais d'inscription	85 € (ordre « trésor public – régie IFSI)

EPREUVES	
Epreuve écrite	mercredi 20 mars 2019 de 13h à 15h

RESULTATS	
Admission	vendredi 19 avril 2019 à 14 h (affichage + courrier)

Procédure de sélection

■ Dossier d'inscription :

Est concernée par cette catégorie toute personne ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle en qualité d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire de puériculture, c'est-à-dire ayant cotisé trois années en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions, à un organisme de protection sociale en France.

■ Retrait du dossier d'inscription :

Le dossier est à retirer sur internet UNIQUEMENT du **14 janvier au 20 février 2019** à partir du site www.ch-sud-seine-et-marne.fr, rubrique instituts de formation puis IFSI.

En cas de problème de retrait du dossier d'inscription, vous pouvez appeler le secrétariat de l'IFSI du centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi au 01 60 74 10 29.

L'ensemble des éléments du dossier d'inscription sont à envoyer à :

IFSI du Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne
55 bd du Maréchal Joffre
77300 FONTAINEBLEAU

Par envoi postal
cachet de La Poste faisant foi
ou
à déposer à l'IFSI
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
du lundi au vendredi

au plus tard le 20 février 2019 minuit

merci de noter vos nom, prénom et adresse
au dos de l'enveloppe

RAPPEL !

Le dossier **COMPLET** doit être envoyé **PAR LA POSTE** ou déposé à l'IFSI, jusqu'à la date de clôture des inscriptions dernier délai le cachet de la poste faisant foi (cf. calendrier).

Tout dossier incomplet sera retourné au candidat avec motifs notifiés.

■ Enregistrement des candidats :

Au fur et à mesure de leur arrivée, les dossiers d'inscription sont vérifiés et enregistrés.

■ Communication des résultats :

Chaque candidat reçoit une notification écrite de ses résultats. Un affichage est également prévu à l'IFSI.

AUCUNE INFORMATION SUR LES RESULTATS NE SERA DONNEE PAR TELEPHONE ou EMAIL

Tout changement d'adresse du candidat au cours de la période de sélection est à signaler au secrétariat de l'institut.

Conditions d'admission à la formation

■ **APRES REUSSITE AUX EPREUVES DE SELECTION, L'ADMISSION DEFINITIVE A L'IFSI EST SUBORDONNEE A LA PRODUCTION :**

- **Au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée : d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession (2)**

ET

- **Au plus tard le 1^{er} jour du 1^{er} stage : d'un certificat d'immunisation et de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (2 à 4)**

Références :

(1) Article 21 de l'arrêté modifié du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier

(2) Article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

(3) Arrêté du 2 août 2013 :

- Preuve de l'immunisation contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Preuve de l'immunisation contre l'hépatite B
- Réalisation d'une I.D.R. à la tuberculine moins de 3 mois avant l'entrée en formation

(4) Extrait de la circulaire n°DGS/SD5C/2007/164 du 16 avril 2007 :

« **une contre indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude** à une orientation vers les professions médicales ou para-médicales, listées dans l'arrêté du 6 mars 2007, dans la mesure où il n'existe pas de poste de travail de soignant qui pourrait être considéré comme n'étant pas à risque d'exposition, sauf s'il s'agit d'un poste exclusivement administratif. Le fait est qu'au cours de leur formation, tous ces futurs professionnels sont amenés à effectuer des stages les mettant dans différentes situations professionnelles, dont la plupart à risque d'exposition aux agents biologiques et au virus de l'hépatite B ».

Déroulement des épreuves

A titre dérogatoire, les épreuves de sélection pour les rentrées de septembre 2019 et février 2020 sont les suivantes :

- 1 épreuve de sélection : analyse écrite de 3 situations professionnelles (2 heures) notée sur 30.

Les candidats obtenant une note supérieure ou égale à 15/30 seront admis dans la limite des places ouvertes soit :

- **05 places pour la rentrée de septembre 2019,**
- **11 places pour la rentrée de février 2020.**

A compter de la rentrée de septembre 2020, de nouvelles modalités de sélection seront mises en place conformément à l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

FICHE D'INSCRIPTION POUR LA SELECTION 2019

Merci de classer par priorité la rentrée de votre choix (1 et 2) :

Je m'inscris pour : la rentrée de septembre 2019 la rentrée de février 2020

Nom (de naissance) : _____ Prénom : _____

Autre(s) Prénom(s) : _____

Nom (d'usage) : _____ Sexe : F M Nationalité : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____ Département : _____

Résidence :

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Diplôme : _____ N° INE -BEA : _____

Permis : oui non

Je soussigné(e), _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et des pièces jointes à mon dossier d'inscription.

Fait à _____ le _____

Signature :

PRISE EN CHARGE :

Veuillez prendre connaissance de la fiche pratique du Conseil Régional d'Ile-de-France disponible sur www.ch-sud-seine-et-marne.fr, rubrique « instituts de formation » puis « IFSI ».

Pièces à fournir par tous les candidats

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Chèque d'inscription signé de 85 € à l'ordre de «Trésor Public – régie IFSI »
(indiquer le nom du candidat au dos du chèque)
- Aucun remboursement ne sera effectué.

- Copie recto-verso de la carte d'identité, du passeport ou titre de séjour
en cours de validité au moment des épreuves
- Lettre de motivation comportant un exposé clair et précis des motivations
- Un curriculum vitae
- 2 enveloppes timbrées au tarif prioritaire (sans fenêtre) libellées à vos nom et adresse
- vos attestations de formation continue

Cadre réservé à l'IFSI
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Pièces à fournir par les candidats

Si vous justifiez de 3 ans (postérieurs à l'obtention du diplôme) d'exercice en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions

- Copie du diplôme
- Copie du ou des certificats de travail avec mention de la quotité du temps de travail
- Notez votre exercice professionnel en équivalent temps plein dans le tableau ci-dessous (remplir en MAJUSCULES) :

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Périodes du au	Identité de l'employeur

Tout tableau incomplet sera renvoyé au candidat